Nouvelle victoire française au Sénégal

Paris, 11 janvier. — On télégraphie du Sénégal :

« Saint-Louis, 11 janvier, 10 heures matin.

» Colonel Archinard a battu encore l'armée d'Ahmadou à Youri. »

Youri, d'après la carte du Sénégal dressée par les capitaines Monteil et Binger, est située à une trentaine de kilomètres au sud-ouest de Nioro, tandis que Koriga, où a eu lieu le combat du 30 décembre, est, au contraire à 40 kilomètres, à l'ouest.

Youri, qui a été visitée par Mage et Quentin en 1866 et Oscar Lenz en 1880, est sur la route qui mène de Nioro au Sénégal. Il semble ainsi que la petite troupe du colonel Archinard a attaqué et battu les contingents d'Ahmadou dans leur retraite sur le Ségal ou les ramenait Ali-Boury.

Manifestation sur la tombe de Blanqui

Paris, 11 janvier. — Cette après-midi, à deux heures et demie, le groupe de la Coalition socialiste-révolutionnaire s'est rendu au cimetière du Père-Lachaise pour déposer une couronne sur la tombe de Blanqui.

Le docteur Susini a prononcé un discours où il a prêché la concorde entre blanquistes.

« Je souhaite, a-t-il dit en terminant, qu'au mois de mai prochain tous les révolutionnaires, oubliant leurs rancunes et leurs griefs, viennent manifester ici et sifsner un pacte d'alliance contre les exploiteurs et les assassins. »

D'autres discours ont été prononcés et accueillis par de nombreux cris de : « Vive la Commune ! » Le drapeau rouge avait été déployé.

Arrestation d'un assassin

Paris, 11 janvier. — Il y a quelques jours, une vieille rentière de Vincennes, Mme Bazire, était trouvée assassinée. Elle avait été étranglée.

Une voisine, Mme Barbier, âgée de 50 ans, vient d'être arrêtée comme l'auteur de ce crime. Elle a fait des aveux complets.

Elle prétend avoir tué Mme Bazire, parce que c'était une bigote, et que ses pratiques de dévotion l'exaspéraient.

On croit avoir la preuve, que le vol a été le mobile du crime.

On sait où se trouve Emin-Pacha

Zanzibar, 11 janvier. — On a des nouvelles d'Emin-Pacha. Il fait annoncer qu'il a établi un poste fortifié à Bukoba, près du Victoria-Nyanza, et qu'après y avoir installé une garnison, il s'est mis en route pour revenir à la côte.

La question de la mer de Behring

Londres, 11 janvier. — Le Foreign Office est tout prêt à négocier un règlement international de la question de la mer de Behring, et, comme on a pu le voir par les récentes dépêches, le gouvernement des Etats-Unis est sur le point d'inviter les puissances intéressés à réunir une conférence pour l'élaboration de ce règlement.

Le prince de Bismarck à la Chambre des Seigneurs

Berlin, 11 janvier. — On assure qu'en présence de la nouvelle situation politique, le prince de Bismarck aurait l'intention d'occuper un siège à la Chambre des seigneurs, pour y défendre son programme.

Le Conseil de la Légion d'honneur

Paris, 11 janvier. — Le général Dumont est nommé membre du Conseil de la Légion d'honneur en remplacement du général Lecointe.

Le duc d'Orléans et la Russie

Nous lisons dans le *Gaulois* :

« Mgr le duc d'Orléans déclarait qu'il renonçait provisoirement à son voyage en Russie pour des raisons patriotiques.

» Les républicains auraient dû, semble-t-il, respecter d'aussi généreux scrupules; il n'en a rien été. Ils ont inventé que si Mgr le duc d'Orléans n'allait pas en Russie, c'est parce qu'il avait demandé à servir dans l'armée russe et que cette demande n'aurait pas été agréée.

» Un des amis du prince, dont la parole ne saurait être mise en doute, nous a affirmé hier que, depuis l'affaire de Clairvaux, Mgr le duc d'Orléans n'a pas sollicité l'honneur de servir dans l'armée de S. M. l'empereur de Russie, qu'il n'a autorisé personne à le solliciter pour lui, et que la cour impériale n'a reçu aucune sollicitation à ce sujet.

» Nous espérons, sans trop nous faire d'illusions, que nos confrères républicains publieront cette courtoise rectification.

» Nous la faisons surtout pour rétablir la vérité et édifier nos lecteurs sur des procédés de polémique que les braves gens de tous les partis jugeront sévèrement si on les continue. »

Une nouvelle maladie américaine

Paris, 11 janvier. — L'Amérique du Nord, à qui nous sommes déjà redevables du phylloxera et du doryphora, est en train de gratifier l'Europe d'un fléau presque inédit. l'actinomycose.

L'actinomycose est caractérisée par la présence d'un parasite qui détermine d'abominables abcès au cou et à la mâchoire, détruisant les muscles, altérant les os, déchaussant les dents, qui tombent, et venant enfin s'ouvrir dans la cavité buccale, tout un poème pathologique, comme on voit.

Ce parasite se développe sur le gros bétail, mais il est transmissible du bœuf à l'homme; or, ce fléau dégoûtant sévit depuis quelque temps avec violence à Chicago, le grand marché des viandes américaines et les vétérinaires anglais ont récemment signalé l'arrivée en Angleterre d'un bâtiment chargé de bœufs américains parmi lesquels quarante ont été reconnus atteints d'actinomycose.

Gabrielle Bompard en prison

Paris, 11 janvier. — A son arrivée à la prison de Nanterre, Gabrielle Bompard a éprouvé de grandes déceptions.

Là, on n'a pas d'égard pour la complice d'Eyraud; à Saint-Lazare, elle portait encore son costume de ville, mais à Nanterre, elle a dû revêtir l'uniforme des détenues, c'est-à-dire la robe noire, le fichu blanc et le bonnet blanc. Or elle ne se trouve pas jolie du tout dans ce nouvel accoutrement.

Le premier jour, elle a songé à chercher la distraction dans le travail et a demandé à faire de la couture. Au bout d'une heure, son naturel volage reprenait le dessus et elle voulait faire autre chose.

Maintenant, elle reste dans sa cellule et refuse de sortir dans le préau où ses compagnes font leur promenade quotidienne. Morne, plongée dans ses tristes pensées, elle se contente de pleurer, refusant les consolations des surveillants. Elle mange très peu et on craint même qu'elle ne veuille se laisser mourir de faim.

L'« Angelus »

L'*Angelus* de Millet, acheté il y a deux ans par un syndicat américain, et racheté il y a quelques mois pour le compte de M. Chauchard, est parti de New-York samedi à bord du transatlantique la *Gascogne*. Le célèbre tableau sera donc de retour en France à la fin de la semaine.

Les condamnés du scandale de Toulon

Draguignan, 11 janvier. — Mme de Jonquières a passé une nuit épouvantable après sa condamnation: en proie à une violente crise de nerfs.

Sa femme de chambre, Françoise, qui avait été autorisée à rester auprès et la femme du gardien-chef ont eu toutes les peines du monde à la contenir.

On craint pour sa raison.

Me Noël Blache s'occupe de faire signer en faveur de Mme de Jonquières, un recours en grâce au jury.

Fonroux, qui comptait sur un acquittement, est atterré ; il ne cesse de répéter qu'il est victime d'une vengeance politique.

Mme Audibert paraît insensible à sa propre condamnation, mais elle gémit sur celle du maire de Toulon : « C'est une infamie ! » s'écrie-telle.

M. de Jonquières était vendredi dans un hôtel, attendant le résultat; dans la nuit, il est reparti pour Toulon ; hier après-midi, à 4 h. 30, il prenait le train pour Marseille où il a de la famille ; des officiers de ses amis l'ont accompagné à la gare.

Paris, 11 janvier. — Le *Soleil* reçoit une dépêche de Draguignan d'après laquelle Mme de Jonquières a voulu se suicider.

Les victimes du jeu

Monte-Carlo a fait une nouvelle victime.

On a trouvé tout près de San-Remo le corps d'un homme bien vêtu et de belle apparence que l'on avait remarqué à plusieurs reprises dans les salons de jeu. Il s'était tué d'un coup de revolver.

On trouva sur le cadavre un billet ainsi conçu :

« Huit cent mille roubles perdus. Je ne possède plus rien.... Que mon nom demeure ignoré. »

Une chasse malheureuse

Varsovie, 11 janvier. — Vendredi dernier, il y avait de grandes chasses près d'Oppzeff, auxquelles M. de Schrednitzky, avocat, était invité ainsi que son fils, un enfant de dix ans, à qui il fit cadeau d'un fusil afin de pouvoir prendre part à la chasse.

Vers la fin de la chasse, le jeune garçon, heureux de cette fête, voulut embrasser son père pour le remercier, et, dans un élan de joie enfantine il se jeta à son cou; malheureusement les chiens du fusil étaient relevés; l'un des deux s'abattit : le coup, faisant balle, atteignit M. de Schrednitzky en pleine poitrine et le tua net.

Le malheureux enfant, épouvanté, voulait se tuer ; il en fut empêché par les personnes présentes.

Le cadavre du pauvre avocat fut placé sur un traîneau; on déposa à côté le fusil de l'enfant : mais, par une maleschance extraordinaire, le second coup part, et le cocher est tué, en même temps qu'un magnanky, qui se trouvait dans le traîneau, était blessé assez sérieusement.

Arrivé à Oppzeff, le fils de M. de Schrednitzky profita d'un moment où on ne le surveillait pas, et avala des bouts d'allumettes phosphorées.

Il mourut quelques heures après dans d'horribles souffrances.

Le révolte des Sioux

Nek-York, 11 janvier. — D'après les dépêches de Ruhsville, on s'attend à une bataille générale aujourd'hui.

Hier soir, les femmes et les enfants des officiers rassemblés à Pinéridge ont été envoyés à l'est.

L'UNION DES ACHATS

5me COMBINAISON. — **Assurances militaires**

A l'âge de vingt et un ans, tous les Français valides sont appelés sous les drapeaux. Pendant la durée du service militaire, ils n'ont souvent d'autres ressources que la solde plus qu'insuffisante du régiment; quand vient la libération, ils attendent parfois longtemps avant de retrouver un emploi; s'ils réussissent à reprendre leur profession ou le métier qu'ils avaient abandonné, le préjudice causé par cette interruption n'en subsiste pas moins et ils ne peuvent songer à se créer un établissement sérieux avant plusieurs années de travail.

Tous ceux qui feront désormais leurs paiements en se servant des Bons de l'*Union des Achats* pourront, sans aucun sacrifice, et en réalisant même une notable économie, remédier, pour leurs enfants, à ce double inconvénient.

En échange de 70 souches de bons d'un franc par mois ou de 14 souches de bons de cinq francs, on peut assurer à un enfant de dix ans :

1° 100 francs à l'âge de 20 ans (au moment de son tirage au sort);

2° Une rente annuelle de 60 francs payable par trimestre et d'avance quand l'assuré sera militaire;

3° A l'expiration de ses trois années, un capital de *cinq cents francs*.

On peut, en doublant ou triplant le nombre de souches, doubler ou tripler le capital et la rente.

Cette combinaison est garantie par deux polices souscrites par des Compagnies d'assurances.

L'UNION DES ACHATS délivre :

Au prix de 1,50 des bons qui sont acceptés pour *cinq francs* par tous ses adhérents; au prix de 90 centimes des bons valant *un franc* et au prix de 45 centimes des bons valant *cinquante centimes*.

Au moyen des *souches* de ces bons, on peut participer à une ou plusieurs des combinaisons énumérées dans notre numéro d'hier.

Les bons d'achat sont délivrés par les porteurs de journaux. On peut s'en procurer aussi :

1° *A la librairie du* Journal de Roubaix ;

2° *Dans les principaux débits de tabac.*

LES MAISONS, DESIREUSES D'ADHÉRER A L'UNION DES ACHATS, SONT PRIÉES D'ENVOYER LEUR NOM ET LEUR ADRESSE A LA LIBRAIRIE DU *Journal de Roubaix*.

NOTA. — Il est bien entendu que les *Bons de l'Union des Achats* ne sont admis en compte que pour le paiement des ventes faites depuis le 1er janvier 1891.

(*Nous publions plus loin la liste des maisons adhérentes à l'*UNION DES ACHATS.)

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'Union artistique et littéraire. — L'exposition des lots de la tombola qui sera tirée à l'issue du concert organisé par l'Union artistique et littéraire de Roubaix-Tourcoing, obtient un grand succès. Le nombre des lots augmente tous les jours; nous en donnerons prochainement la liste.

Les billets s'enlèvent avec rapidité ; les cachets pour le concert sont également presque tous placés.

Le programme de cette fête musicale, à laquelle plusieurs artistes éminents prêteront leur concours, sera remarquable.

Une fête d'escrime en faveur du Refuge de nuit. — Le cercle municipal l'*Union roubaisienne* organise pour le dimanche 25 janvier prochain, au profit de l'œuvre du Refuge de nuit, une fête d'escrime. Cette fête, dont nous donnerons prochainement le programme, aura lieu chez M. Emile Depauw, cafetier, place Notre-Dame; elle commencera à quatre heures précises de l'après-midi.

Le nouveau directeur du Cercle de la « Concorde. » — Dimanche, à six heures du soir, a eu lieu à la *Concorde*, rue Pellart, l'installation de M. l'abbé Lefebvre, vicaire de St-Martin, ancien vicaire d'Estaires, comme directeur de ce cercle.

La société chorale de la Concorde a exécuté le chœur *Ave Maris Stella*, puis M. le chanoine Berteaux, doyen de St-Martin, a prononcé une charmante allocution. Il a fait l'éloge de l'ancien directeur, M. l'abbé Delesalle, et a dit que nul, mieux que M. l'abbé Lefebvre, qui a dirigé un patronage à Estaires, ne pouvait le remplacer.

La cérémonie a été terminée par l'interprétation du chœur *Notre Dame de France*, de Gounod.

La Société de consommation. — Une assemblée générale sera tenue à l'hôtel des Sapeurs-Pompiers, le dimanche 18 courant, à trois heures précises de l'après-midi.

Les sociétaires qui ont des candidats à présenter et des propositions à émettre, sont invités à les faire connaître par écrit, au Conseil d'administration, pour le jeudi 15 de ce mois.

Les questions suivantes y seront traitées :

1° Compte-rendu des travaux du Conseil d'administration pendant le deuxième semestre de l'année 1890; 2° Compte-rendu des opérations de la société pendant l'année 1890; 3° Elimination du conseil d'administration de ceux de ses membres qui n'assistent pas aux réunions pendant un laps de temps déterminé; 4° Renouvellement d'une partie du conseil d'administration; 5° Renouvellement de la commission de surveillance; 6° Article additionnel aux statuts; 7° Exclusion des sociétaires; 8° Examen d'un reglement présenté par des sociétaires; 9° Formation d'une caisse de secours pour les sociétaires sans travail; 10° Remplacement des administrateurs qui négligent leur mandat.

Refuge de Nuit. — Voici les professions des hommes recueillis hier au Refuge de nuit :

Journaliers, 7; Charretiers, 1; Boulangers, 1; Mineurs, 1; Manouvriers, 2; Chaudronniers, 1; Paveurs, 1; Tisserands, 3; Lithographes, 1; Maçons, 1; Terrassiers, 3; Charpentiers, 2; Fileurs, 1; Mouleurs, 1; Serruriers, 1; Carriers, 1. Total : 28.

Parties de chiens ratiers. — Plusieurs parties de chiens ratiers ont eu lieu, dimanche, à 4 heures, chez M. Mesplomb, cafetier, place du Trichon.

La première, entre *Mascotte*, à M. Duhem, Roubaix, et *Dick*, à M. Lepers de Flers. Ce dernier a mis 15 secondes 1/2 pour détruire 5 rats ; tandis que son concurrent a mis 17 secondes.

La seconde partie a eu lieu entre *Castor*, à M. F. Coulart, de Roubaix, et *Miss*, à M. Carette de la même localité; chaque chien avait 5 rats à exterminer, *Castor*, le vainqueur, a mis 21 secondes, tandis que *Miss* a employé 39 secondes pour faire la même besogne. L'enjeu total était de 56 francs.

Une troisième partie devait avoir lieu, entre le chien de M. Arthur Verplancke et celui de M. Achille Boitte; au dernier moment le nombre de rats pour ce match, ayant fait défaut, la partie a été remise à une date ultérieure.

Un sauvetage émouvant. — Un ouvrier tisserand, M. Bruno Vansemortier, est accidentellement tombé, dimanche, à quatre heures du soir, dans un puits, rue Lacroix, pendant qu'il en tirait un seau d'eau.

M. Pierre, marchand de charbons, attiré par les cris des voisins, tendit au tisserand des guides de cheval, à l'aide desquels il parvint à le remonter jusqu'à un mètre de l'orifice. A ce moment, les guides se rompirent, et Vansemortier retomba dans le puits.

On trouva aussitôt des cordes; une seconde fois, le tisserand fut hissé jusqu'à mi-hauteur du puits. Malheureusement, les cordes cassèrent aussi, et le pauvre homme roula de nouveau au fond.

Une foule nombreuse suivait, avec anxiété, les péripéties de ce difficile sauvetage.

Enfin, une corde plus solide permit de ramener Vansemortier jusqu'à la margelle.

Ses chutes successives lui avaient meurtri tout le corps et l'eau froide du puits avait engourdi ses membres.

Il était temps de le sauver. Quelques instants de plus, et on n'aurait plus retiré qu'un cadavre.

L'état de Vansemortier est assez grave.

Un escroc. — Dans la soirée le samedi, un individu, correctement vêtu et portant une sacoche en bandoulière, se présentait chez M. D... rue de la Fosse-aux-Chênes et demandait à parler au comptable de la maison. Il se disait envoyé par une maison de Lille pour toucher une somme de 1,500 francs. Le caissier, qui n'était nullement au courant de cette affaire, répondit à l'inconnu qui cherchait un papier justifiant de sa démarche que, n'ayant pas été prévenu il ne paierait la somme que lorsqu'il en aurait reçu l'ordre et il ajouta : « Je vais en référer à qui de droit ; veuillez repasser dans une heure et vous serez payé. »

L'individu sortit. Lorsque M. D... fut mis au courant de la chose, il ne tarda pas à s'apercevoir qu'il avait affaire à un escroc. Le nom de la maison de Lille lui était d'ailleurs totalement inconnu. Il va sans dire que l'individu en question n'a plus reparu. On croit être sur ses traces.

Un vol, Grand'Place. — Une dame de la rue Magenta, Mme Beusschaert, était venue, dimanche matin, en compagnie de sa fille, au marché de la Grand'Place. Au moment de payer un coupon d'étoffe qu'elle venait d'acheter, elle s'aperçut que son portemonnaie, contenant une quinzaine de francs, avait disparu. Elle avait sans aucun doute été victime d'un vol car quelques instants auparavant elle avait payé un marchand établi un peu plus loin. Malgré toutes les recherches on n'a pu découvrir le voleur. Mlle Beusschaert a bien remarqué un individu suspect qui les suivait, mais il a été impossible de retrouver sa trace.

Les victimes de l'hiver. — Une femme habitant le fort Wattel, rue de l'Alma, a fait, dans la nuit de samedi à dimanche, une découverte. Ayant entendu des voix d'enfants qui se plaignaient (il était à ce moment environ minuit), elle sortit de chez elle et se dirigea vers l'endroit d'où ils partaient. On juge de son effroi en découvrant dans les water-closets, situés au milieu de la cour, deux malheureux enfants de sept à huit ans, blottis l'un contre l'autre, transis de froid et pleurant à chaudes larmes.

Elle amena chez elle les deux petits êtres pour les réchauffer et les conduisit ensuite au poste du 1er arrondissement.

Les enfants, deux frères, se nomment Vanbelleghem et habitent la rue de Condé. Après avoir reçu des soins ils ont été reconduits par un agent, chez leurs parents. C'est en allant implorer la pitié publique, samedi soir, qu'ils ont été engourdis par le froid et mis dans l'impossibité de continuer leur route.

Les accidents de la rue. — Une jeune fille de dix-huit ans, Mlle Léontine Deschanel, de la rue de Condé, a fait, dimanche matin, une chute si malheureuse en se rendant à l'église qu'elle s'est fracturée le pied droit et a reçu une blessure profonde au-dessus de l'œil.

Elle a été transportée chez une de ses amies, où un médecin lui a donné des soins, puis reconduite en voiture chez ses parents.

— Une dame de Lille, Mme Marquette, était venue, dimanche matin, à Roubaix, par le car à vapeur. Elle devait se rendre dans la rue Decrême lorsqu'arrivée à quelques mètres de l'habitation de M. Guyot, elle glissa contre la bordure du trottoir et tomba. Elle voulut se relever, mais il lui fut impossible de faire un pas. Des passants l'aidèrent à se soutenir et la transportèrent chez un voisin où on constata qu'elle avait une fracture de la rotule. La blessée a été reconduite en voiture à Lille.

— En passant rue Jules Dérégnaucourt, samedi, vers huit heures du soir, un apprenti menuisier, Emile Hosdez, âgé de quinze ans, a glissé en face des magasins de M. Valcke et s'est démis le poignet. Il a été reconduit chez lui, rue de l'Epeule, par un ouvrier de la teinturerie de MM. Motte et Meillassoux.

— Dans la nuit de samedi à dimanche, des personnes qui passaient dans la rue de l'Epeule, trouvèrent, près de la rue Brezin, le corps d'un homme étendu sur la chaussée. Ils constatèrent que cet homme avait été victime d'un accident dû au verglas. Il avait en effet une blessure au front et le docteur qu'on était allé chercher constata une fracture de la cheville droite : il a été admis d'urgence à l'Hotel-Dieu. C'est un ouvrier fileur, âgé de 31 ans, nommé Alphonse Dejaegher.

Une femme blessée, rue de l'Industrie. — Dimanche matin, vers huit heures, une ménagère de la rue de l'Industrie, Mme Vanoverlop, se rendait à sa chambre, lorsqu'arrivée en haut de l'escalier elle fit un faux pas, dégringola du haut en bas des marches, et se fractura le bras droit. Mme Vanoverlop, se trouvant seule chez elle à ce moment, voulut, malgré ses souffrances, se relever et continuer son travail. Mais les douleurs devinrent si violentes qu'elle perdit connaissance.

En rentrant chez lui, son mari trouva étendu sur le parquet le corps de sa femme ; il courut chercher du secours auprès des voisins et après quelques soins la blessée fut rappelée à la vie. Le docteur a déclaré qu'un repos absolu de plusieurs semaines serait nécessaire.

Un voleur pincé. — Il y a une quinzaine de jours, un ouvrier de la rue des Longues-Haies, M. Auguste Caudrelier, s'apercevait qu'un chien auquel il tenait beaucoup avait disparu; ses doutes se portèrent immédiatement sur un individu du quartier faisant le commerce de chiens ; mais il se garda bien d'ébruiter la chose. Dimanche matin, il se rendit au marché de la place Chevreul où il acquit la certitude que l'individu soupçonné était bien le voleur ; son chien était là en compagnie de plusieurs autres, probablement de même provenance.

Il en fit l'acquisition et pria le marchand de l'accompagner jusque chez lui. Celui ci accepta, mais, chemin faisant, eût-il vent de quelque chose, nul ne le sait ; toujours est-il qu'à l'angle de la rue de l'Hospice, il s'enfuit à toutes jambes, abandonnant le chien. M. Caudrelier, qui connait le nom du marchand, a porté plainte.

Une scène de violence s'est produite, dans la soirée de samedi, dans un estaminet de la rue d'Alger. Deux briquetiers, Louis Maresceaux et Joseph Vankempen, qui avaient passé toute l'après-midi à boire, dans différents cabarets de la grand'rue, décidèrent, le soir venu, de faire une partie de cartes: ce fut leur malheur. Une discussion ne tarda pas à s'élever entre les deux amis et des gros mots, on en vint aux coups de poing. Le plus âgé des deux, Joseph Vankempen, saisit une chope qu'il lança à la tête de son adversaire, mais il ne lui fit qu'une légère écorchure.

Maresceaux, rendu furieux par cet acte de brutalité, s'élança sur lui, le terrassa et lui asséna un coup de talon si violent que Vankempen faillit s'évanouir.

Le cabaretier avait profité de ce moment pour mettre dehors ces clients turbulents, mais la lutte continua longtemps dans la rue et le blessé Vankempen a dû demander les soins d'un docteur de Tourcoing où il demeure; il a été, assure-t-on, admis à l'hôpital de cette ville.

Mordu par un chien. — Un ouvrier employé dans un établissement de Wattrelos, M. Henri Balkaen, était venu, dimanche matin, à Roubaix, lorsqu'en passant dans la rue Turgot, il fut attaqué par un chien que des gamins poursuivaient. L'animal se jeta sur lui et lui fit une blessure profonde au-dessus du genou droit. M. Balkaen, qui n'avait aucune arme pour se défendre, fit appel aux passants et on eut beaucoup de mal à le dégager des étreintes du chien. Plusieurs personnes se sont mises à la poursuite de l'animal qui s'est enfui par le chemin de halage : on croit qu'il n'est pas atteint d'hydrophobie. Le blessé a reçu des soins dans un estaminet voisin.

Une partie de coqs. — On nous prie d'annoncer qu'une intéressante partie de coqs aura lieu aujourd'hui, lundi 12 janvier, chez M. Henri Dutat, cafetier, boulevard de la République. Cette partie se fera entre la Société du Congo et Alphonse Loucheur et Cie; qui gagne 3/5 pour 100 francs, paires de plaisir à 10 francs. La mise au parc aura lieu à trois heures et demie très précises.

Croix. — Dimanche, à quatre heures, ont eu lieu en l'église de Croix, les obsèques de M. Gustave Hazebrouck, caporal sapeur du corps des pompiers de la commune. Une foule nombreuse assistait à la cérémonie funèbre. On y remarquait la présence de délégations des pompiers de la maison Isaac Holden et de Roubaix.

Leers. — Une double élection au Conseil municipal a eu lieu dimanche. Deux candidats conservateurs se présentaient sans concurrents. Voici les résultats :

Inscrits, 405 ; votants, 272 ; majorité absolue 137. M. Jules Salembier, 237 voix, ÉLU ; M. Florentin Lepoutre, 204 voix, ÉLU. Aucun incident.

Le Saulchoir. — On s'occupe beaucoup à Roubaix, Tourcoing, et dans les principales villes du Nord, des eaux ferrugineuses naturelles du Saulchoir dont nous avons parlé à différentes reprises. De divers côtés, l'on nous demande à qui l'on doit s'adresser pour se procurer ces eaux, que des analyses multiples et consciencieuses placent aujourd'hui au premier rang des produits ferrugineux : le dépôt général des eaux du Saulchoir, pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne, est à Roubaix. Adresser les commandes à A. Hottiaux, à la librairie du *Journal de Roubaix*, 17, rue Neuve. (*Voir l'annonce de la quatrième page.*) 25253—50548

Le docteur Dassonville. Voir 4e page. Guérisons insérées avec autorisation des intéressés. 49828—25078

Les « Célestins » de Vals. — Un grand nombre de nos lecteurs ont déjà demandé et redemandé des eaux de table, prime gastronomique du journal. Nous n'avons donc plus à en faire l'éloge.

Presque partout l'usage régulier des eaux minérales naturelles s'impose par suite du mauvais état des eaux fournies à l'alimentation. Nous ne saurions donc trop recommander les « Célestins » de Vals, très gazeuses, très pures, suffisamment minéralisées pour être bienfaisantes, et dont l'usage peut être régulier et constant à tous les repas, à la dose d'un litre par jour et par personne.

Pour recevoir une caisse de 50 bouteilles, adresser un mandat-poste de 15 fr. à l'administration du journal. Les frais de port se paient à part et en sus, au moment de la livraison. 8

Pilules Suisses !

Le médicament le plus populaire de France. 25289d

Cartes de visites à la minute. — Imprimerie du *Journal de Roubaix* offre, à un prix exceptionnel, aux lecteurs du journal, une jolie boîte contenant 100 cartes et 100 enveloppes.

(*Voir à la 4e page.*)

Cartes de visites à la minute : 2 fr. le cent

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

12 JANVIER 1585. — Réception d'un maître dans la corporation des tripiers de Roubaix.

« Nous, Yolente de Werchin, princesse d'Espinoy, sénéchale de Haynaut, comtesse de Néchin, dame de Roubaix, suivant la requeste à nous faicte par Noë Delespaul, renlier, manant et sujet de cette ville et seigneurie de Roubaix, luy avons accordé et consenty, accordons et consentons, en tant qu'en nous est, et ce avec le gré et consentement des Esgards, maistres et suppôts du mestier et stil des tripes et bourgeteries dont nous avons les privilèges de pouvoir faire et user en notre ditte ville de Roubaix, que icelluy Noë Delespaul, nonobstant que le mestier ne soit ouvert, soit reçu pour maistre jouissant du même privilège et octroi que autres semblables maistres doivent avoir et ont de jouir en vertu dudit privilège, moyennant que ledit Delespaul sera tenu de faire les devoirs en tel cas requis selon les coustumes et usances anciennes au long reprises par ledit octroy, et ce pardevant les maistres et esgards du styl. Ainsi fait et accordé en notre Chastel de Roubaix, le douzième jour de janvier quinze cens quatre-vingt-cinq. Estoit signé : Yolente de Werchin. (*Archives de Roubaix*, HH. 41)

TOURCOING

L'élection au tribunal de commerce est, comme de coutume, malheureusement, restée sans résultat. Sur 1431 inscrits, il n'y a que 222 votants, dont 217 se sont prononcés pour M. Eugène Dervaux.

Pour que l'élection fût valide il fallait que 353 suffrages fussent exprimés, c'est-à-dire le quart des votants. Une semblable apathie de la part des intéressés est vraiment incompréhensible. Si on feuilletait les feuilles d'émargements, on resterait convaincu que des électeurs, habitant à proximité du bureau de vote ne se dérangent même pas.

Un second tour de scrutin aura lieu le dimanche 25 courant.

Associé. — On désirerait s'adjoindre, comme associé dans une grande industrie, des mieux installée et en pleine prospérité, une personne de Roubaix-Tourcoing ayant de très bonnes relations et pouvant mettre dans l'affaire 50,000 francs.

S'adresser chez M. Jules Marescaux, 17, place Thiers, à Tourcoing. 50530

Un évêque tourquennois. — Nous apprenons que le R. P. Lougo, notre concitoyen, vient d'être sacré évêque à Neuilly-sur-Seine.

Douanes. — *Expertises légales.* — Le président de la Chambre de Commerce de Tourcoing vient de recevoir de l'Administration des Douanes une circulaire rappelant aux agents du service la législation relative aux expertises des Douanes et la procédure à exercer pour en assurer strictement l'application.

Ce document pouvant être utile à consulter par les commerçants de la circonscription, le président a l'honneur d'informer les intéressés qu'il le tient à leur disposition, sans déplacement, au secrétariat de la Chambre de Commerce. (*Communiqué*)

Roncq. — La société anonyme du gaz de Roncq vient de mettre à la disposition du bureau de bienfaisance de cette commune, un wagon de coke pour être distribué gratuitement aux indigents.

LILLE

L'emprunt. — Voici les résultats complets de la souscription pour l'arrondissement de Lille :

Trésorerie générale. — 771 souscripteurs. — Somme de rentes souscrites : 2,111,127 fr.

Percepteurs de Lille. — 520 souscripteurs. — Somme de rentes souscrites, 13 128 fr. Total pour Lille : souscripteurs, 1,291. — Somme de rentes souscrites: 2,124,255 fr.

Percepteurs de l'arrondissement (ceux de Lille exceptés), 805 souscripteurs. — Somme de rentes souscrites, 37,237.

Totaux : 2096 souscripteurs. — Somme de rentes souscrites : 2,161,492 fr.

1.291 personnes ont pris part, samedi, à Lille, à la souscription publique pour l'aliénation de rentes 3 0/0 nécessaire pour réaliser un capital effectif de 869.188.000 fr.

Le versement a été de 10.698.000 fr. pour 2.124.255 fr. de rente.

La catastrophe de Wambrechies. — Il résulte de l'enquête ouverte par le parquet de Lille que l'accident n'est pas imputable aux conducteurs du chariot, les sieurs Behague et Verscheure.

L'état des blessées est assez satisfaisant. La municipalité de Wambrechies reçoit tous les jours de nombreux dons pour leur soulagement.

Concerts et Spectacles

Grand Théâtre de Roubaix. — *L'Assommoir.* — La pièce date de onze ans. Elle est presque aussi connue que le roman, et une effroyable quantité de prose a été écrite pour ou contre elle : Nous nous garderons bien d'y ajouter la nôtre. Contrairement aux crus réputés, elle perd en vieillissant. Si nous voulions parler morale, nous condamnerions sans réserve la pièce de MM. Busnach et Castineau — d'après Zola : Jamais, au grand jamais, nous ne serons de cette école. Bornons-nous à dire qu'il se dégage de cette œuvre une excellente leçon pour les ivrognes : au fond, c'est déjà quelque chose.

L'interprétation a été excellente.

Théâtre de Roubaix. — *L'amour mouillé.* — Grand succès pour l'opéra-comique de MM. Prével et Lorat, musique de Varney. L'intrigue est absolument banale, mais la musique est absolument charmante. Nous nous garderons bien de recommander aux mères de famille d'y mener leurs filles, nous tenons à le déclarer. Les artistes du théâtre de Roubaix interprètent d'ailleurs d'une façon réellement remarquable ce produit de la jeune école arch-moderne française.

La société chorale la *Cigale* offrira, le dimanche 18 janvier, à cinq heures et demie précises du soir, au siége de la société, chez M. Zéphirin Meurisse, estaminet du *Blanc-Four*, rue de Lannoy, 202, un concert à ses membres honoraires. Voici le programme de cette soirée :

1. Ouverture. Section musicale ; 2. *Les Bohémiens*, (Monestier). « La Cigale » ; 3. *Le Moulin et la Meunière* (Paliart). « La Cigale » ; 4. Romance pour ténor, MM. C. Preux ; 5. Pasquilles tourquennoises. H. Delcroix; 6. Chant patriotique, G. Datrieux ; 7. Monologue, V. Barbier ; 8. Chansonnette, A. Preux ; 9. Romance pour baryton, A. Gall ; 10. Barcarolle, A. Villart ; 11. Duo comique, V. Barbier et A. Preux; 12. Mélodie pour basse, Hector J. ; 13. *La Fanfare de Bolbecque*, Preux fils et toute sa troupe. Le piano sera tenu par M. Lagasse fils.

NOUVELLES MILITAIRES

L'appel des reservistes et territoriaux en 1891. — Le *Journal officiel* publie les détails de l'appel en 1891 des hommes appartenant à la réserve de l'armée active et à l'armée territoriale.

Réservistes. — Seront convoqués les réservistes des classes 1883 et 1884. Les dispositions adoptées varient suivant les armes et les services.

Dans l'infanterie de ligne, l'appel aura lieu en trois séries : du 7 avril au 4 mai, les réservistes *non affectés* aux bataillons actifs; du 25 août au 21 septembre, les réservistes appartenant aux trois premiers bataillons; du 1er au 28 octobre, les réservistes appartenant aux quatrièmes bataillons.

Dans les chasseurs à pied, les zouaves, les tirailleurs et les sapeurs-pompiers l'appel aura lieu en une seule série, à l'époque des grandes manœuvres, du 25 août au 21 septembre.

Ces divers appels auront lieu par voie d'affiche, toutefois les commandants de corps d'armée sont autorisés à convoquer par ordres individuels et par échelons, du 1er août à la fin d'août, un certain nombre de réservistes.

Dans l'artillerie, tous les réservistes *insuffisamment* exercés et les pontonniers seront convoqués par voie d'affiche du 12 octobre au 8 novembre. Les autres réservistes seront appelés individuellement et par échelons du 1er avril au 31 août.

Dans le génie, les sapeurs-mineurs et sapeurs de chemins de fer seront appelés du 25 août au 21 septembre, les sapeurs-conducteurs en deux séries, du 22 septembre au 19 octobre, et du 20 octobre au 16 novembre. Toutefois les commandants de corps d'armée sont autorisés à convoquer individuellement une partie des réservistes du génie du 1er avril au 31 août, suivant les besoins du service.

Dans la cavalerie, l'appel aura lieu aux époques et dans les conditions que nous avons indiquées dans notre numéro du 8 décembre dernier.

Comme les années précédentes, les réservistes ouvriers d'artillerie et artificiers, du train des équipages, des troupes d'administration, de la gendarmerie seront convoqués, toute l'année, sans autre condition que le maintien dans ces corps de l'effectif constant fixé par les instructions ministérielles.

Les médecins auxiliaires de réserve des classes 1883 et 1884 seront appelés en même temps que les réservistes des corps auxquels ils sont affectés.

Les réservistes algériens de la classe 1886 seront seuls convoqués, à la date et dans les conditions fixées par le commandant du 19e corps d'armée.

Armée territoriale. — Des dispositions spéciales ont été adoptées pour l'appel des territoriaux. Seront convoqués, les années de millésime pair, toutes les unités des régiments de numéros pairs, les années de millésime impair toutes les unités des régiments de numéros impairs.

Cette année, en 1891, seront donc convoqués les hommes des classes 1878 et 1879 appartenant aux régiments des numéros impairs.

Leur appel aura lieu dans l'infanterie en deux séries : du 20 mai au 2 juin, les hommes *non affectés aux deux premiers bataillons* : du 15 au 28 octobre, les hommes affectés aux deux premiers bataillons. On sait que ces derniers font partie des régiments mixtes constitués avec les quatrième bataillons actifs. En se reportant à l'ordre de convocation des réservistes des quatrièmes bataillons on voit que les régiments mixtes seront réunis dans la deuxième quinzaine d'octobre. Cette partie de l'appel présentera un intérêt particulier.

La cavalerie de l'armée territoriale sera appelée du 1